



311

NUMÉRO

Vendredi 4 juillet 2008

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'EMPLOI DES JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES

RAPPORTEUR :
FODÉ SYLLA

AU NOM DE LA SECTION
DU TRAVAIL PRÉSIDÉE PAR
CHRISTIAN LAROSE

Les jeunes des quartiers populaires sont confrontés à un taux de chômage près de deux fois supérieur à celui des autres jeunes, déjà anormalement élevé dans notre pays. Ils subissent de plein fouet une concentration de difficultés économiques et sociales, entre faiblesse ou inadéquation de leur formation initiale et discriminations liées à leur origine ou à leur adresse.

L'emploi est au cœur des difficultés profondes des quartiers, manifestées de façon exacerbée lors des événements de 2005 et restant aujourd'hui latentes. Malgré les différentes politiques mobilisées, les inégalités d'accès à l'emploi persistent.

S'appuyant sur le postulat selon lequel l'économie et la société françaises ne peuvent se passer du potentiel représenté par la jeunesse des quartiers, le CES élabore une série de propositions visant à activer, en direction de ces jeunes, chaque maillon de la chaîne de l'emploi.

Assemblée plénière
des 8 et 9 juillet 2008

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 8 et 9 juillet 2008.

UNE SITUATION INACCEPTABLE

Les jeunes des quartiers populaires sont confrontés plus que les autres à d'importantes difficultés d'accès à l'emploi : leur **taux de chômage est près de deux fois supérieur** à la moyenne nationale (38,1 % contre 22,2) et les emplois occupés sont plus souvent des contrats précaires ou à temps partiel, même s'il existe des réussites dont les effets sont importants en termes d'image et de dynamisme, et qu'il convient de valoriser.

Enjeu au croisement de la politique de la ville et de celle de l'emploi des jeunes, l'emploi des jeunes des quartiers populaires a fait l'objet d'une **nouvelle orientation** conjuguant ces deux logiques. Initiée par le plan de cohésion sociale en 2005, elle est reprise par le plan Espoir banlieues qui ne paraît pas cependant, malgré une annonce ambitieuse, porteur de changements en profondeur.

La situation de ces jeunes est le **fruit d'une concentration de cinq facteurs de difficultés possibles**. Il s'agit d'abord de la **faiblesse de la formation initiale** et de l'échec scolaire ainsi que de la difficulté d'approcher les entreprises par une méconnaissance de ses codes et de ses réseaux. La monofonctionnalité et l'isolement des quartiers contribuent à un environnement peu favorable à l'emploi. S'y ajoute un phénomène de **discrimination massive liée à l'origine et à l'adresse**. Enfin, la **dilution de compétences**, du fait de la multiplicité des acteurs, empêche une véritable stratégie nationale et locale.

Les conséquences en sont lourdes, tant en termes d'insuffisance de revenus que sur un plan plus global avec un sentiment d'injustice et une perte d'estime de soi, engendrant des comportements de repli et de rejet.

Au total, le CES considère que **cette situation est inacceptable** et nécessite une prise de conscience urgente, accompagnée de propositions concrètes.

LE TRAVAIL, VECTEUR DÉCISIF D'AVENIR POUR LA JEUNESSE

Le CES souhaite affirmer au préalable **quatre idées, propres à changer la vision sur cette question** : le renforcement de la récente prise de conscience nationale, l'exigence d'un changement des représentations, la reconnaissance du droit à la banalisation comme revendication légitime et la nécessité d'un rattrapage et d'un coup de pouce républicain pour assurer l'égalité.

Sur cette base, il dresse les propositions suivantes :

1 - Il convient avant toutes choses de préparer et d'accompagner les jeunes vers l'emploi.

L'enjeu est d'abord celui de **la lutte contre l'échec scolaire et de la préparation et de l'accompagnement à l'insertion professionnelle**. Il s'agit de permettre une meilleure connaissance du monde du travail à l'école, de renforcer et mieux cibler les moyens dévolus aux ZEP et de soutenir les acteurs de l'accompagnement scolaire, en particulier le milieu associatif, en faveur des familles les plus démunies.

Par ailleurs, **la question de l'orientation est centrale**. Le CES rappelle la nécessité, déjà soulignée dans son avis sur *La sécurisation des parcours professionnels*, d'un **service public de l'orientation** associant le monde de l'entreprise aux côtés du système éducatif. Il convient pour le moins de développer la coordination, la mobilisation et la professionnalisation des différents services concernés. Les **clivages d'orientation** persistants entre les femmes et les hommes doivent être levés par une meilleure information auprès des jeunes et de leurs familles, propre à lutter contre les représentations erronées. Les stages doivent constituer un moment utile à l'orientation en assurant un égal accès pour les jeunes, qui ne bénéficient pas tous des moyens et des réseaux nécessaires pour trouver une entreprise. Il est nécessaire d'**anticiper davantage l'adéquation entre formation initiale et besoins économiques**.

Enfin, il faut accompagner les jeunes vers l'emploi en assurant la **transition vers le marché du travail** dès la fin de la période scolaire et en leur offrant un véritable **appui individualisé et durable** : techniques de recherches d'emploi mais aussi *coaching* pour l'appréhension du monde de l'entreprise et de ses codes.

2 - Notre assemblée estime essentiel de transformer les modalités de recrutement.

Il s'agit pour les entreprises de **diversifier les modalités de recrutement**, sans pour autant développer le recours au CV anonyme. Les **méthodes de simulation et d'habileté**, permettant de mieux identifier des compétences et repérer les potentialités gagneraient à être utilisées plus largement. Les entreprises doivent **investir davantage dans le potentiel des jeunes** par la formation en interne. Enfin, **la construction de réseaux** pour faire le lien entre les jeunes et les entreprises, par le biais notamment du parrainage, doit être encouragée.

Le CES juge par ailleurs nécessaire d'élargir l'accès **aux emplois publics pour les étrangers**, en supprimant des interdictions non justifiées, et de réfléchir aux modalités des **concours d'entrée dans la Fonction publique**, parfois trop académiques.

3 - Il importe d'améliorer l'environnement global de l'emploi

Cela passe par le **développement de l'activité économique et la revitalisation des quartiers**. Le CES propose d'imaginer un **système de ZFU inversée** qui serait attaché, pour les exonérations sociales, non pas au lieu d'implantation de l'entreprise, mais au lieu de résidence des salariés recrutés. Il préconise aussi d'étendre à d'autres opérations la clause d'insertion professionnelle prévue dans les marchés publics de rénovation urbaine. Il convient aussi d'utiliser les possibilités d'emploi offertes par les **secteurs en difficulté de recrutement**, de faciliter la **création d'entreprise** de façon pérenne par un accompagnement durable du jeune concerné et de conforter le dispositif spécifique SMA existant en Outre-mer. L'enjeu majeur de l'emploi dans les TPE et l'artisanat doit également être souligné.

Il s'agit sur un autre plan de **faciliter la recherche d'emploi et la mobilité des jeunes**, au travers d'une approche globale intégrant un certain nombre d'aspects périphériques au monde du travail. Ainsi, **l'autonomie des jeunes en matière de transports** doit être développée tant sur le plan des transports publics que pour l'acquisition du permis de conduire. **La question du logement** doit également être abordée par la mobilisation du parc privé comme celui des logements sociaux et l'augmentation du nombre de logements dans le cadre des résidences sociales pour les jeunes, notamment des foyers de jeunes travailleurs.

Il convient par ailleurs de répondre aux **difficultés de garde d'enfants** et de **prendre en compte les problèmes de santé** dans l'accompagnement à l'emploi, comme le font les missions locales dans leur approche globale de la situation du jeune. Enfin, **les dysfonctionnements posés par les fichiers de police judiciaire**, utilisés dans le cadre d'enquêtes administratives, doivent être réglés afin que les jeunes ne soient pas durablement écartés de possibilités d'emplois du fait d'erreurs passées.

4 - Le CES juge nécessaire de renforcer la lutte contre les discriminations en considérant que sanction et prévention sont indissociables.

Il propose en premier lieu **d'améliorer l'application de la loi**, notamment sur **la charge de la preuve**. Il suggère aussi que les sanctions pour discrimination soient inscrites parmi les **critères d'interdiction d'accès aux marchés publics**.

L'efficacité de la lutte contre les discriminations passe **en amont par un travail de prévention**. Les **actions de formation et de sensibilisation** des agents du service public, comme celles des responsables des RH mais aussi des responsables opérationnels des entreprises doivent être poursuivies. Des responsables de la diversité doivent également être identifiés. Enfin, il convient de sensibiliser les salariés et leurs représentants et de développer des actions spécifiques en direction des petites entreprises.

Les entreprises devraient être davantage **incitées à mettre en œuvre des démarches de diversité**, notamment par la création d'un **label diversité**. Le **bilan social** pourrait comporter l'inscription obligatoire d'un point des actions menées pour prévenir les discriminations. Il apparaît aussi souhaitable d'engager une action de communication nationale de grande ampleur.

Enfin, pour éviter qu'un CV ne soit écarté du seul fait de l'adresse d'un candidat habitant un quartier stigmatisé, le CES propose **d'introduire dans la loi l'interdiction de discrimination en fonction du lieu de résidence**.

5 - Il faut clarifier les responsabilités institutionnelles et la gouvernance de l'emploi des jeunes.

L'enjeu national de l'emploi des jeunes des quartiers suppose une réelle mobilisation de l'État et l'identification, en son sein, **d'un responsable institutionnel au niveau national**.

Il importe aussi de **faire évoluer les missions locales**, en particulier en confortant leur place au sein du service public de l'emploi en mutation, afin de renforcer leur rôle d'acteur privilégié pour l'emploi de tous les jeunes. Enfin, l'information sur les dispositifs existants pourrait être utilement regroupée sur un site internet et dans un guide.

6 - L'avancée de la politique de diversité doit pouvoir être évaluée et mesurée, sous réserve d'un cadrage précis.

Le Conseil partage la demande croissante d'outils de **mesures de la diversité**, mais il en propose un cadrage protecteur écartant le recueil de données par entreprise, excluant le critère ethnique et assurant le caractère facultatif de la réponse et l'anonymat des personnes, dans le cadre d'enquêtes s'inscrivant dans un programme national de lutte contre les discriminations.

*

* *

Assemblée plénière des 8 et 9 juillet 2008

Note flash

Le CES formule des propositions pour activer chaque maillon de la chaîne de l'emploi.

Préparer et accompagner les jeunes vers l'emploi

- Lutter contre l'échec scolaire et préparer à l'insertion professionnelle, notamment par un renforcement des moyens des ZEP et un soutien des acteurs de l'accompagnement scolaire, notamment des associations.
- Faire de l'orientation un enjeu majeur, en créant un service public de l'orientation, en levant les clivages d'orientation homme/femme, en permettant l'égal accès des jeunes aux stages et en anticipant l'adéquation entre formation et besoins économiques.
- Accompagner les jeunes vers l'emploi, avec une transition vers le marché de l'emploi dès la fin de la période scolaire et un appui individualisé et durable.

Transformer les modalités de recrutement

- Diversifier les modalités de recrutement dans les entreprises, favoriser les méthodes de simulation et d'habileté, investir dans le potentiel et la formation et construire des réseaux pour les jeunes.
- Élargir l'accès aux emplois publics pour les étrangers et réfléchir aux modalités des concours d'accès à la Fonction publique.

Améliorer l'environnement global de l'emploi

- Imaginer une ZFU inversée et étendre la clause d'insertion à d'autres opérations que les marchés publics de rénovation urbaine.
- Utiliser le potentiel d'emploi des secteurs en difficulté de recrutement, ainsi que des TPE et de l'artisanat et faciliter la création d'entreprises de façon pérenne.
- Lever les différents freins à la recherche d'emploi : transports, logement, garde d'enfants, santé et problèmes liés aux fichiers de police judiciaire.

Renforcer la lutte contre les discriminations

- Sanctionner : par une meilleure application de la loi, notamment sur la charge de la preuve et inscrire les sanctions pour discrimination parmi les critères d'interdiction d'accès aux marchés publics.
- Prévenir : par la formation des agents du service public, des salariés et de leurs représentants, par la nomination de responsables de la diversité et par des actions spécifiques pour les TPE.
- Inciter : par la création d'un label diversité, la mention obligatoire dans le bilan social des actions menées et une communication nationale.
- Inscrire dans la loi l'interdiction de discrimination en fonction du lieu de résidence.

Clarifier les responsabilités institutionnelles et la gouvernance de l'emploi des jeunes

- Identifier au niveau national un responsable institutionnel de l'emploi des jeunes des quartiers et conforter les missions locales dans le service public de l'emploi en mutation pour renforcer leur rôle d'acteur privilégié pour l'emploi de tous les jeunes.

Évaluer et mesurer l'avancée de la diversité, avec un cadrage précis

Fodé SYLLA

Né le 23 janvier 1963
à Thiès (Sénégal)



Fonctions au Conseil économique et social

- Membre de la section du travail
- Membre suppléant de la délégation pour l'Union européenne

Fonctions actuelles

- Chargé de mission pour le développement économique et social (continent Africain) - groupe AREVA

Anciennes fonctions

- Ancien Président de SOS Racisme
- Ancien Député européen
1986 - 1998 : Élu au CROUS et au CNOUS au titre de l'UNEF-ID - Rentre au bureau national de SOS Racisme - Responsable des campagnes pour la libération de Nelson Mandela
1988 - 1992 : Création de l'Organisation des Banlieues unies (OBU) - Fondation de Bi Mouso, association de femmes pour la lutte contre l'excision et la polygamie - Vice-président de l'Observatoire européen de la démocratie
1992 - 1999 : Président de SOS Racisme - Voyage au Rwanda pendant le génocide et création des Médecins d'Afrique pour le Rwanda - Invité de François Mitterrand en Afrique du Sud pour rencontrer Nelson Mandela
1999 - 2004 : Élu Député européen sur la liste du PCF Bouge l'Europe - Rapporteur de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne

Distinction honorifique

- Prix des Droits de l'Homme de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme à SOS Racisme

Diplômes

- Maîtrise de Sciences politiques (Paris VIII)
- Licence d'histoire (Paris XII)

Ouvrages

- *Qui a peur de Malcolm X ?* (1993)
- *Guide des droits des étrangers*, ouvrage collectif (1994)
- *Un apartheid à la française : dix réponses à la préférence nationale* (1998)